ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

résistants

Question écrite n° 28373

Texte de la question

Dans la réponse à la question écrite n° 20757 relative à l'indemnisation des veuves des patriotes résistants à l'Occupation, M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, déclare qu'il ne disposait pas de mesure budgétaire pour un règlement en 1999, mais qu'il ne désespérait pas d'avancer sur ce sujet. M. Jean-Marie Demange lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il a l'intention d'inscrire ce point parmi ses trois priorités pour un règlement en l'an 2000.

Texte de la réponse

En ce qui concerne l'indemnisation des patriotes résistant à l'Occupation (PRO) décédés en cours de traitement des dossiers, cela concerne cent soixante-quatre dossiers qui sont encore à régler et ne pourront l'être que lorsqu'aura été obtenue l'inscription au budget des crédits nécessaires. Le secrétaire d'Etat s'y emploie, mais il lui a fallu constater devant le Sénat le 30 novembre dernier, lors de la discussion du projet de loi de finances, qu'il ne dispose pas de mesure budgétaire pour l'instant mais ne désespère pas de pouvoir avancer sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Demange
Circonscription : Moselle (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28373
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2142
Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3113